



Municipalité de Namur

Bureau de l'officier municipal en bâtiment et en environnement

DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION OU UN AGRANDISSEMENT

No de matricule: _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du (des) requérant (s): _____

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble faisant l'objet des travaux? _____ OUI _____ NON
Si non, vous devez joindre une procuration signée par le ou les propriétaire(s) de l'immeuble concerné par cette demande.

Adresse postale:

Tél.: _____ Cell./Trav. _____

Autres: _____

Courriel: _____

EMPLACEMENT

Désignation cadastrale:

Cadastre _____ Lot(s) _____

Rang _____

Adresse _____

Zonage _____

L'immeuble est-il riverain à un lac, ruisseau ou tout autre cours d'eau? _____

DESCRIPTION DU PROJET

Date prévue du début des travaux _____ Fin des travaux _____

Nombre de chambre à coucher _____ Logement _____ OUI _____ non

Coût estimé des travaux _____

Résidence principale _____ OUI _____ NON



Municipalité de Namur

Bureau de l'officier municipal en bâtiment et en environnement

RESPONSABLE DES TRAVAUX

| |
|-----------------------------------|
| Nom du responsable: _____ |
| No R.B.Q.: _____ |
| Adresse: _____ |
| No de tél.: _____ Cell.: _____ |
| Courriel et/ou télécopieur: _____ |

TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS SUIVANTS:

1. Le formulaire de demande dûment complète;
2. Une preuve que le terrain concerné par la demande est bien la propriété du demandeur;
3. Les informations concernant les installations sanitaires et étude d'un technologue;
4. Plan de construction signé par un ingénieur ou architecte dûment reconnu au Québec;
5. Documents concernant les informations cadastrales et/ou opération cadastrale effectués par un arpenteur-géomètre dûment reconnu au Québec;
6. Plan d'implantation dudit projet de construction;
7. Le ou les montants afin de payer le ou les permis nécessaires afin de débiter les travaux.

Je soussigné(e) déclare que les renseignements donnés sur ce formulaire sont complets et exacts.

Signature

Date

NOTE: *Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de débiter les travaux. L'Officier municipal en bâtiment saisit votre demande et se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une meilleure compréhension de votre projet.*

Par la suite, un permis sera émis après la réception de toutes les pièces requises à l'intérieur d'un délai maximal de 30 jours et une analyse complète de la demande, si le projet est viable et respecte toute la réglementation en vigueur.

Approuvé le _____

Officier municipal en bâtiment et en environnement